

Réunion du 27 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 82

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÉQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Nadia BEAUSSART, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Marie DE MORO (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 - EUROLACQ 2 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'OFFRE DE CONCOURS ET DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN ROND-POINT D'ACCES A LA ZONE DEPUIS LA BRETELLE AUTOROUTIERE

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Après 5 années de démarches administratives, les travaux de la zone Eurolacq 2 ont commencé en 2012 et se sont achevés en décembre 2014.

Dès 2015, le conseil communautaire a voté la vente des lots 8 et 10 à l'enseigne SUPER U dont le projet est d'y installer un espace commercial composé notamment d'un magasin SUPER U, de cellules commerciales et d'une station-service. Depuis, une longue période de recours contre la demande de permis de construire valant CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) a été déposée par l'enseigne SUPER U. L'acte de vente des 6 ha 82a 85ca au profit de la société EXPAN U au prix de 4 438 525 € HT a été signé le 13 mars 2020.

Actuellement, la zone Eurolacq 2 dispose de deux entrées via la RD 817 et une seule sortie du côté de Labastide-Cézeracq.

La société EXPAN U souhaite de longue date la réalisation d'un rond-point qui serait situé sur la bretelle d'autoroute. Cet ouvrage permettrait un accès direct à la zone d'activité pour l'ensemble des usagers et une meilleure répartition des flux de véhicules sur la zone.

Aussi, le projet consiste en la création d'un carrefour giratoire à quatre branches sur la bretelle d'accès à l'échangeur sortie numéro 9 de l'A64 sur la commune d'Artix.

Il est proposé de signer une convention tripartite d'offre de concours et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce rond-point. Cette convention a pour objet de déterminer le montant de l'offre de concours de la société PROLACQ aux travaux réalisés par la communauté de communes de Lacq-Orthez, ses conditions de mise en œuvre ainsi que les engagements respectifs des parties, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique. Cette convention vise également les conditions dans lesquelles le Département, futur propriétaire et gestionnaire du rond-point, participera au financement de l'ouvrage.

A ce jour, le budget prévisionnel est estimé à 660 000 € TTC :

- EXPAN U s'engage à prendre en charge 320 000 € TTC,
- Le Département est sollicité à hauteur de 100 000 €,
- Le reste à charge pour la CCLO serait de 240 000 € TTC.

L'ensemble des dépenses ainsi que des recettes seront inscrites au budget annexe de la zone Eurolacq 2.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération,

☛ **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget annexe Eurolacq 2.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

